

Réf: Dossier 168238

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MORNING LIGHT CI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU DERRIERE L'AGENCE MTN ANGRE CHATEAU, Lot
3923, Ilot 351

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/11/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 06 décembre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MORNING LIGHT CI »

Objet : VENTE DE MATERIELS D'IMPRIMERIE ET DIVERS,
COMMERCE GENERAL

Et pour la réalisation de l'objet social :

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

-L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

-La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

-Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU DERRIERE L'AGENCE MTN ANGRE CHATEAU, Lot
3923, Ilot 351

Dirigeant(s) M MENSAH TETE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11884 du 21/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74932/GTCA/RC/2022 du 21/12/2022

